

**Solidaires**



branche Cemagref

## **Réunion du CA du Cemagref du 31 mars 2005**

Observations des représentants du personnel

sur le budget du Cemagref et les problèmes de financement de la recherche publique

La lecture du rapport sur l'exécution du budget 2004 du Cemagref nous conduit à faire les observations suivantes :

- l'activité des équipes de recherche du Cemagref est pour une grande part financée par les ressources contractuelles des Unités de Recherche du fait de l'insuffisance des crédits budgétaires récurrents alloués par les ministères de tutelle. Le soutien de base alloué par le Ministère de la Recherche au Cemagref ne représente encore à l'heure actuelle que la moitié du soutien de base moyen alloué aux EPST (cf. graphiques d'évolution entre 1996 et 2005)
- les retards apportés dans les versements des donneurs d'ordre publics ont affecté la bonne utilisation que l'on pouvait faire de ces ressources propres
- l'importance des ressources propres dans le budget a deux conséquences :
  - o la recherche active de partenaires pouvant assurer le financement de nos recherches occupe une partie considérable du temps des scientifiques au détriment de leurs travaux scientifiques eux-mêmes
  - o faute d'un soutien de base correct et compte-tenu des retards dans la perception des financements sur conventions, l'activité scientifique du Cemagref est structurellement fragilisée

Parce que le personnel du Cemagref connaît bien les difficultés inhérentes à un tel fonctionnement (et bien que nous soyons de « bons élèves » !) nous tenons à dire notre totale opposition avec les modalités de financement de la recherche publique que le gouvernement entend mettre en place à travers le projet de LOPRI et l'ANR. La course aux appels d'offres pour le financement de nos activités met en péril notre mission de recherche finalisée en appui de la décision publique, au service de la population.

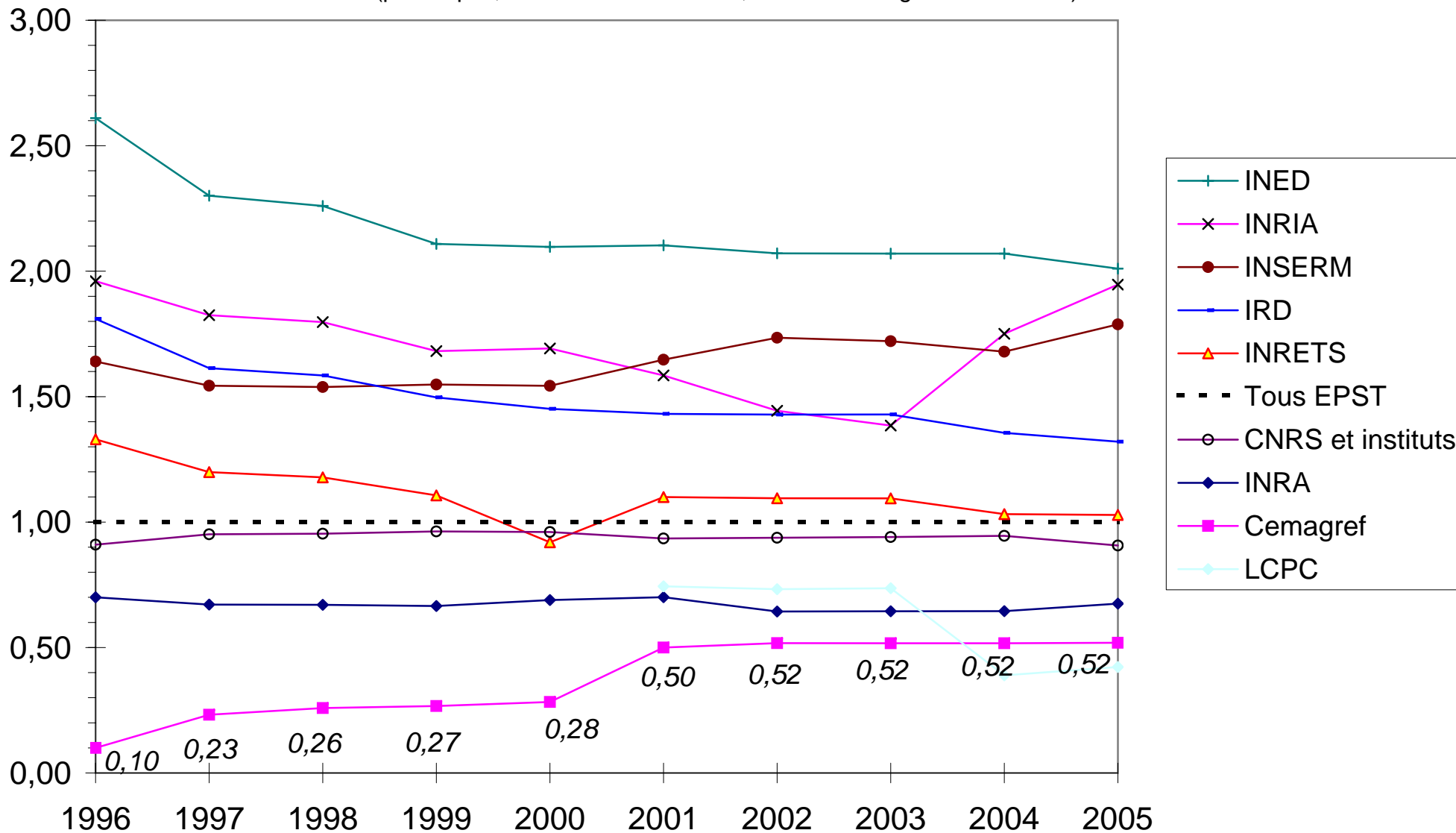
Nous demandons, comme mesure immédiate concernant le Cemagref, le renforcement des crédits budgétaires émanant des ministères de tutelle et en particulier le doublement du Soutien de Base des Unités du Ministère de la Recherche pour le porter au même niveau que celui des autres EPST.

Nous demandons en outre, dans le cadre des revendications communes formulées par les organisations syndicales de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et le mouvement SLR, pour l'ensemble de la Recherche Publique, les mesures suivantes :

- doubler en cinq ans les crédits de base des établissements de recherche (EPST, EPIC, Universités), et rapprocher les rôle, budget et mode de fonctionnement de l'Agence Nationale de la Recherche des propositions faites lors des Etats Généraux de la Recherche de Grenoble.
- mettre en oeuvre dès 2005 par un collectif budgétaire le plan pluriannuel de l'emploi scientifique et technique que contiendra la future Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche, prévoyant des mesures de résorption de la précarité. Prendre les mesures nécessaires (conditions de travail, couverture sociale et statut décent pour les doctorants, perspectives d'embauche) pour attirer les étudiants vers le doctorat. Rendre plus attractives et donc améliorer les carrières de tous les personnels dans la recherche et l'enseignement supérieur (personnels de toutes les catégories des EPST, EPIC et universités).

## Evolution relative des Soutiens de Base des EPST

(par emploi, titulaire ou contractuel, inscrit au Budget "Recherche")



## Evolution relative des Crédits de Paiement des EPST

(par emploi, titulaire ou contractuel, inscrit au Budget "Recherche")

